

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 30 mars**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, Mme MONIER Isabelle, M. SERRE Pascal, M. PLASSE Yves, M. COUEIGNAS Jacques, M. DUZELIER Cédric (arrivée à 19 h 35)

ABSENTS : Mme AUPETITALLOT Valérie (excusée), M. TROIS-VALETS Gilles (excusé), M. CHAMBON Jean Pierre,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONIER Isabelle
a pris les décisions suivantes :

1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2018.

2) Cimetière

Rétrocession d'une concession : En prévision, dans le futur, de réaliser une ouverture dans le cimetière pour faciliter l'accès au stationnement, la Commune a proposé à Monsieur CLAIRET Max, habitant 30 Route de Riom à CHATEL-GUYON de rétrocéder ou d'échanger sa concession familiale perpétuelle inoccupée. Ce dernier a fait connaître son accord de rétrocéder cette concession funéraire à la commune. Il s'agit de la concession perpétuelle n°73 de 3 mètres superficiels au montant réglé de 20,58 euros, l'acte en date du 04 juillet 1978 étant établi au nom de Madame CLAIRET Marie-Rose et ses enfants. Elle n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouve donc vide de toute sépulture. Le conseil municipal accepte cette rétrocession et autorise Madame le Maire à établir l'acte au prix de vente initial.

Utilisation du dépositaire : Les élus sont invités à fixer une durée d'utilisation maximale pour le dépôt d'un cercueil ou d'une urne dans le dépositaire communal. Madame MONIER, qui dispose de documents à ce sujet, apportera des précisions sur la législation applicable et sur ce qu'il est possible de faire ou pas.

3) Révision des tarifs de location de la salle polyvalente

L'Assemblée décide, à l'unanimité, une augmentation des tarifs de location pour les nouvelles locations signées à compter de la date de la présente délibération, à savoir :

- Tarif de location pour les résidents à VASSEL (résidence principale et secondaire) : 120 €
- Tarif de location pour les extérieurs : 280 €
- Montant des 2 chèques de caution : 450 € et 180 €

La convention sera modifiée en conséquence.

4) SATESE/ADIT

Les élus acceptent la résiliation de la convention « de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » du SATESE pour intégrer cette prestation dans l'offre de service de l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale).

5) Contrat groupe d'assurance statutaire

Le Conseil Municipal décide de participer à la consultation organisée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme pour le renouvellement des contrats groupe d'assurance statutaire. Cette consultation n'impose pas d'adhérer aux contrats.

6) Référent SBA

Madame le Maire expose les nouvelles modalités de représentation des communes de Billom Communauté au sein du SBA, à savoir une diminution du nombre de délégués titulaires (de 26, on passe à 13) et de délégués suppléants (de 11, on passe à 7). Elle précise que chaque commune doit désigner un référent, qui sera l'interlocuteur privilégié des services du SBA, avec un rôle « technique » de relais.

Aucun conseiller présent ne souhaite assurer cette fonction. Les 3 conseillers absents seront consultés.

7) Occupation du domaine public

Dans le cadre des travaux d'assainissement de la Rue du Pironin, plusieurs emprises du domaine public par 3 riverains posent problème pour le bon déroulement du chantier. Ces emprises sont effectives de longue date mais n'ont jamais fait l'objet d'une régularisation foncière. L'Assemblée prend la décision de ne pas attribuer la conservation de ces emprises à titre privé, comme le demande 3 riverains. Une vente du domaine public engendrerait des frais d'enquête publique trop important (bornage, commissaire-enquêteur...).

Les élus décident de reprendre ces emprises afin d'aménagement la voirie en améliorant la circulation et la sécurité.

8) Adhésion au SIAREC

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du SIAREC proposant aux communes qui le souhaitent d'adhérer au syndicat. Pour une adhésion au 1er janvier 2019, une délibération est à prendre dès maintenant.

Avant toute décision, le Président, Monsieur Maurice DESCHAMPS, sera invité pour en discuter.

9) Budget Commune et Annexe Assainissement

Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal vote le compte administratif établi par Madame le Maire (hors de sa présence et sous la présidence de M. PLASSE) à l'unanimité, ainsi que le compte de gestion établi par le receveur municipal du **Budget Assainissement 2017**.

INVESTISSEMENT

	PREVISIONS 2017	REALISATIONS	RESULTATS REPORTES	RESULTATS	RESTES A REALISER	RESULTATS DEFINITIFS
DEPENSES	725 864,00	82 271,59		9 588,03	643 592,00	167 452,03
RECETTES	725 864,00	61 017,00	11 666,56		485 728,00	

FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS 2017	REALISATIONS	RESULTATS REPORTES	RESULTATS	RESTES A REALISER	RESULTATS DEFINITIFS
DEPENSES	15 862,00	10 832,26		1 329,49	-	1 329,49
RECETTES	15 862,00	9 276,16	226,61		-	

RESULTAT TOTAL				10 917,52		168 781,52
-----------------------	--	--	--	------------------	--	-------------------

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le **budget annexe assainissement 2018**. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de **557 857,03 €**. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de **23 121 €**. Les travaux de réhabilitation des réseaux et de la station sont inscrits au budget ainsi que les subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau. Le tarif du droit de branchement est porté de 500 € à 800 € pour toute demande déposée à compter de la date du présent conseil municipal.

Budget communal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif établi par Mme le Maire (hors de sa présence et sous la présidence de M. PLASSE) ainsi que le compte de gestion établi par le receveur municipal du **Budget Communal 2017**.

INVESTISSEMENT

	PREVISIONS 2017	REALISATIONS	RESULTATS REPORTES	RESULTATS	RESTES A REALISER	RESULTATS DEFINITIFS
DEPENSES	115 333,00	48 761,52	15 737,60	27 113,04	12 879,00	38 263,04
RECETTES	115 333,00	37 386,08			1 729,00	

FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS 2017	REALISATIONS	RESULTATS REPORTES	RESULTATS	RESTES A REALISER	RESULTATS DEFINITIFS
DEPENSES	226 784,00	183 286,58			-	
RECETTES	226 784,00	185 769,66	43 281,54	45 764,62	-	45 764,62
RESULTAT TOTAL				18 651,58		7 501,58

Réalisations 2017:

- Etude travaux voiries/assainissement
- Achat d'un véhicule technique
- Travaux en régie (accessibilité, aménagement du cimetière)

Affectation du résultat de fonctionnement de 2017 de 45 764,62 € sur l'exercice 2017 : 38 263,04 € en section d'investissement (article 10682) et 7 501,58 € en section de fonctionnement (article 002)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le **Budget Primitif 2018**.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de **113 883,04 €**. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de **193 281,58 €**.

Les principales opérations d'équipement sont les suivantes :

- **Bâtiments communaux** : Réalisation d'une cuisine satellite à la salle polyvalente
- **Accessibilité** : Fin de l'ADAP mise aux normes handicapés

Vote des trois taxes locales : Le Conseil Municipal décide d'augmenter la taxe d'habitation de 1 point, soit de passer de 10 % à 11 %, pour un produit supplémentaire de 2 311 €. Le produit attendu pour 2018 sera de 59 428 €. Cette augmentation semble pertinente cette année car elle impactera faiblement les ménages les plus modestes. En effet, 80 % des foyers devraient bénéficier de la suppression de leur taxe d'habitation dans les 3 années à venir.

	Taux votés pour 2018
Taxe d'habitation	11,00 %
Taxe foncière bâtie	12,00 %
Taxe foncière non bâtie	109,88 %

10) Divers

Motion en faveur de l'hôpital de Billom : Une délibération est prise pour soutenir le centre hospitalier

Présentation du PLU au SCOT le 3 avril 2018

SBL/SEMERAP : Monsieur COUEIGNAS donne le compte rendu des dernières réunions et informations.

Théâtre à VASSEL : Les recettes du spectacle du 25 mars 2018 d'un montant de 200 € ont été reversées à la Ligue contre le Cancer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Fait à VASSEL, le 17 avril 2018.

Le Maire,

Françoise BERNARD.